



# *Municipalité de Montcalm*

## **AVIS PUBLIC**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL ET L'ARTICLE 81 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE, LE RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 A ÉTÉ DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL ET IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LE DÉLAI IMPARTI.

**DONNÉ à Montcalm ce 17<sup>e</sup> jour de février de l'an deux mille vingt et un.**

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 février 2021, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de février 2021.

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier